

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BOIVIN, Véronique BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie PARENT, Marie-Josée PINEAU, Michel ROUSSEAU, Valérie THOMASSIN, Catherine TREMBLAY, Vincent TURGEON, Robert (en virtuel)	LAVOIE, Camille JONCAS BOUDREAU, Natacha TREMBLAY, Marie-Claude
ASSELIN, Marie-Claude (dir. générale) FOURNIER, Annie (dir. gén. adj.) MAHEUX, Nicolas (dir. général adjoint) BLOUIN, Julie (sans droit de vote)	

POINTS STATUTAIRES

CA-01-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 18 h 48.

CA-01-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de René Dion, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-01-03 ASSERMENTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En l'absence d'une membre non assermentée, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

CA-01-04 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AOÛT 2022

Sur proposition de Annie Drouin, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 août 2022.

CA-01-05 AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES ET SUIVI

Aucun suivi n'était requis à la suite de la dernière séance du conseil.

CA-01-06 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en vertu du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

- Mme Nadine Landry, ainsi que 2 autres parents (représentant Luc Dion), entraîneurs de basketball de la Seigneurie:
 - Comment va-t-on pallier la problématique du manque de plateaux multisports? Présentement, est-ce qu'on refuse des jeunes parce qu'on n'a pas de gymnase?
 - Lettre déposée par Mme Landry séance tenante

CA-01-07 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêt.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

CA-01-08 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DU SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (AVIS PUBLIC)

Résolution CA-22/23- 01

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire ou un surplus d'exercice de 329 768,00 \$;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 26 980 284,00 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000,00 \$ et moins au montant de 38 470 219,00 \$;
- Un nombre de 93 690 immeubles imposables de plus de 25 000,00 \$, et;
- Le taux de 0,10240 du 100,00\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ par Luc Pigeon que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 461 291 345,00 \$ et des dépenses de 461 232 660,00 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CA-02-09 NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES

Résolution CA-22/23- 02

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4(5) de *Loi sur les contrats des organismes publics*, les organisations publiques dont fait partie le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, doivent désigner un responsable de l'application des règles contractuelles ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 21.0.2 de cette loi, cette personne a notamment pour fonctions :

1. de veiller à la mise en place, au sein de l'organisme public, de toute mesure visant à respecter les règles contractuelles prévues par la présente loi et par ses règlements, ses politiques et ses directives;
2. de conseiller le dirigeant de l'organisme et de lui formuler des recommandations ou des avis sur leur application;
3. de veiller à la mise en place de mesures au sein de l'organisme afin de voir à l'intégrité des processus internes;
4. de s'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;
5. d'exercer toute autre fonction que le dirigeant peut requérir pour voir à l'application des règles contractuelles ;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les responsables de l'application des règles contractuelles* (C.T. 220867 du 7 mai 2019) qui a pour but de soutenir les responsables de l'application des règles contractuelles et de favoriser la cohérence dans l'exécution de leurs fonctions énoncées à l'article 21.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

IL EST PROPOSÉ par Michel Pineau et résolu de nommer maître Chadi Ben Ammou à titre de responsable de l'application des règles contractuelles au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

CA-02-10 DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE ET DE TROIS ÉCOLES PRIMAIRES

Résolution CA-22/23- 03

CONSIDÉRANT un essor démographique important sur son territoire et une clientèle toujours en croissance depuis les treize dernières années;

CONSIDÉRANT que l'analyse des besoins d'espace démontre que la capacité d'accueil des écoles secondaires de l'arrondissement de Beauport et celle des écoles primaires de Beauport et de la municipalité de Boischatel, ainsi que celle de la municipalité de Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ne sont pas suffisantes pour accueillir la clientèle prévisible d'ici l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire devra être en mesure d'accueillir tous les enfants âgés de 4 ans dont les parents en feront la demande;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de présenter à ses élèves une offre de services éducatifs de qualité;

CONSIDÉRANT que les familles qui habiteront les projets résidentiels prévus dans les villes et les municipalités mentionnées ci-dessus s'ajouteront éventuellement à la prévision de clientèle;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire est soucieux d'offrir à ses élèves une scolarisation au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire veut éviter le transfert massif d'élèves vers d'autres secteurs;

CONSIDÉRANT l'opportunité que pourrait constituer une construction d'école pour les élèves et leur famille, l'équipe-école, mais aussi pour la communauté;

CONSIDÉRANT qu'une école est un moteur de vitalité sociale, économique et culturelle pour un territoire et un facteur d'accueil et d'intégration important pour les familles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Robert Turgeon et résolu :

D'appuyer la Direction générale du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans sa démarche auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour trois demandes de construction d'écoles primaires, dont l'une dans la

municipalité de Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, une dans la municipalité de Boischatel et l'autre dans l'arrondissement de Beauport, ainsi qu'une demande de construction d'école secondaire dans l'arrondissement de Beauport.

CA-02-11 ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT (8 SEMI-REMORQUES) POUR LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLESBOURG

Résolution CA-22/23- 04

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg ;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement 2022-2023 approuvé par le comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg ;

CONSIDÉRANT le résultat favorable obtenu suite à la consultation du comité de participation de l'établissement;

CONSIDÉRANT la prise en compte des propositions du comité de recommandation d'achat d'équipements du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a procédé à un appel d'offres public sur SEAO (CFTC-22079-0003) conformément aux lois, règlements et politiques régissant les contrats des organismes publics en vigueur au Québec et au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a reçu une (1) soumission pour le devis CFTC-22079-003A, une (1) soumission pour le devis CFTC-22079-003B, et qu'une seule soumission a été déclarée conforme pour le devis CFTC-22079-003C, le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Manac, a été déclaré conforme pour les trois (3) devis de l'appel d'offres CFTC-22079-003, totalisant 8 semi-remorques.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il EST PROPOSÉ par Luc Pigeon et résolu d'autoriser le Centre de formation en transport de Charlesbourg de procéder à l'acquisition :

- Après de la compagnie Manac pour une somme totale de sept cent quarante et un mille cinq cents 741 500\$ (excluant les taxes) se détaillant comme suit :

Huit (8) semi-remorques :

- Unités 3301-3302-3303 (3 Fourgons)
- Unités 4402-4403-4404-4405 (4 Plateau)
- Unité 4406 (1 forestière)

CA-02-12 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ESPACE INFONUAGIQUE

Résolution CA-22/23- 05

CONSIDÉRANT l'article 22.1 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI), le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine et

sur recommandation du Conseil du trésor, exiger qu'un organisme utilise un service en ressources informationnelles du Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT que le décret 596-2020, élargit la portée du *Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage (PCCTI)* au réseau de l'éducation;

CONSIDÉRANT le décret 596-2020, les organismes du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur doivent terminer leur migration en infonuagique d'ici le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le MCN est le signataire de tous les contrats en infonuagique d'offre de solutions IaaS, PaaS et SaaS reliées pour les clients du *Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage (PCCTI)*;

CONSIDÉRANT que le contrat spécifique no 396404457 visant l'acquisition d'offres infonuagiques de solutions IaaS, PaaS et SaaS reliées doit être cédé au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à la date de la signature de l'avenant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de la transformation numérique et des ressources informationnelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ par Annie Drouin et résolu d'autoriser la direction générale à signer l'avenant 1 du contrat spécifique en infonuagique numéro 396404457.

Une question est posée sur l'espace infonuagique. Catherine Thomassin explique.

RAPPORTS D'INFORMATIONS

CA-01-13 PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Modification du calendrier de séances régulières (ajout d'une séance le 18 octobre)

CA-01-14 DIRECTION GÉNÉRALE

- Portrait de réussite – Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Suivi PEVR (Fait par Nicolas Maheux)

Les élèves qui éprouvent des difficultés requièrent de plus en plus d'aide.

L'écart de réussite s'agrandit entre les gars et les filles.

CA-01-15 COMITÉS DU CONSEIL

- **Gouvernance et éthique**

Aucune rencontre.

- **Vérification**

- Budget (Sommaire exécutif)

Ce sujet a été traité au point CA-02-08 et un sommaire exécutif a été déposé.

- **Ressources humaines**

Aucune rencontre.

CA-01-16 DIRECTIONS DE SERVICES

- Services éducatifs
- Ressources financières et transport scolaire
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Secrétariat général et communications
- Transformation numérique et ressources informationnelles

AFFAIRES DIVERSES

CA-01-17 REDDITION DE COMPTES – OCTROI DE CONTRATS DÉLÉGUÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Marie-Claude Asselin informe les membres de l'octroi de contrats délégués à la direction générale depuis le 24 août 2022.

CA-01-18 REVUE DE PRESSE - COUVERTURE MÉDIATIQUE FAITE DU CSS

Michelle Anne Wesley informe les membres de la couverture médiatique au cours pour la dernière période.

CA-01-19 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE


Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-01-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Annie Drouin propose la levée de la séance à 20 h 43.

LA PRÉSIDENTE,


 Madame Michelle Anne Wesley

LA DIRECTION GÉNÉRALE,


 Madame Marie-Claude Asselin